PEIPIN

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement : FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 27 septembre 2022

Date de la convocation : 16/09/2022

Membres en exercice : L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre

l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la

présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30

Présents: 12

Votants: 14

15

Présents: Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU,

Sabine PTASZYNSKI, Dorothée DUPONT, René SAMUEL,

Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN,

Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD,

Odile MARTIN

Contre: 0

Pour: 14

Représentés: Philippe BOTALLA, Farid RAHMOUN

Abstention: 0

Excusés:

Absents: Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

DE_2022_032 - Objet : RPQS 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Il permet ainsi d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de tégalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2022
004-210401451-20220927-DE_2022_032-DE

République française



Département des Alpes-de-Haute-Provence Arrondissement: FORCALQUIER COMMUNE DE PEIPIN

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD a été transmis aux élus avec la convocation à la présente séance. Il propose de l'approuver.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité. approuve le Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 28 septembre 2022

Frédéric DAUPHIN

Dorothée DUPONT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 / 11 / 20

et publié ou notifié

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/09/2022 004-210401451-20220927-DE_2022_032-DE